

CROIX DE NANCES BOIS D'ENFER



Une randonnée proposée par naucelle

Depuis le charmant bourg de Moyrazes qui domine la vallée de l'Aveyron, de magnifiques panoramas...

Durée :	4h05	Difficulté :	Moyenne
Distance :	10.99km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	397m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	402m	Région :	Massif central
Point haut :	724m	Commune :	Moyrazès (12160)
Point bas :	474m		

Description

A la sortie de Baraqueville vers Villefranche de Rouergue (D911), prendre direction Moyrazes.

Parking : place du bourg

3h15 - 11km - 2* - dénivelé 200m - Balisage jaune/blanc et rouge entre le Castanié et Soleillagou

(A) -De la place St Médard, passer devant la fontaine, la Poste, suivre la rue des Fosses. Au bas de la rue tourner à gauche, puis à droite et rejoindre la place de la Bourse.

Continuer par le chemin au fond de la place (« Carral des Ases ») et la D67 (route de Rodez) sur quelques dizaines de mètres. Obliquer à gauche sur le sentier rejoignant le Cayla. Avant le château, tourner à gauche, passer la ferme de Cours et à travers bois remonter à gauche à la croix de Nances.

(1) -Revenir quelques mètres en arrière et prendre à gauche pour descendre au rocher de Nances (belle vue sur St Clément et la vallée de l'Aveyron).

Continuer vers le Castanié.

Traverser la D626 et le hameau, rejoindre le GR®62B et le Bois d'enfer (balisage rouge et blanc).

Retrouver la D57. Continuer à droite sur la route pendant 600m.

(2) -Avant la ferme de Soleillagou, obliquer sur un chemin d'exploitation rejoignant la ferme de Fontanel jusqu'au panneau « Bois d'Enfer ».

Suivre le sentier sur 300m puis prendre à droite direction le « Plassous ».

(3) -Au-dessus de ce lieu-dit deux possibilités :

-à droite le chemin arrive à la D57 et remonte directement à Moyrazes par Calzins.

-à gauche retour sur Moyrazes par le chemin des Arménies qui d'abord conduit à la D57 puis au niveau du virage en épingle, prendre à droite vers Moyrazes.

Points de passages

D/A

N 44.344003° / E 2.438544° - alt. 724m - km 0

1

N 44.357199° / E 2.437557° - alt. 559m - km 3.29

2

N 44.36042° / E 2.416743° - alt. 489m - km 6.53

3

N 44.352596° / E 2.426056° - alt. 639m - km 8.78

D/A

N 44.343757° / E 2.438973° - alt. 721m - km 10.99

Informations pratiques

A proximité

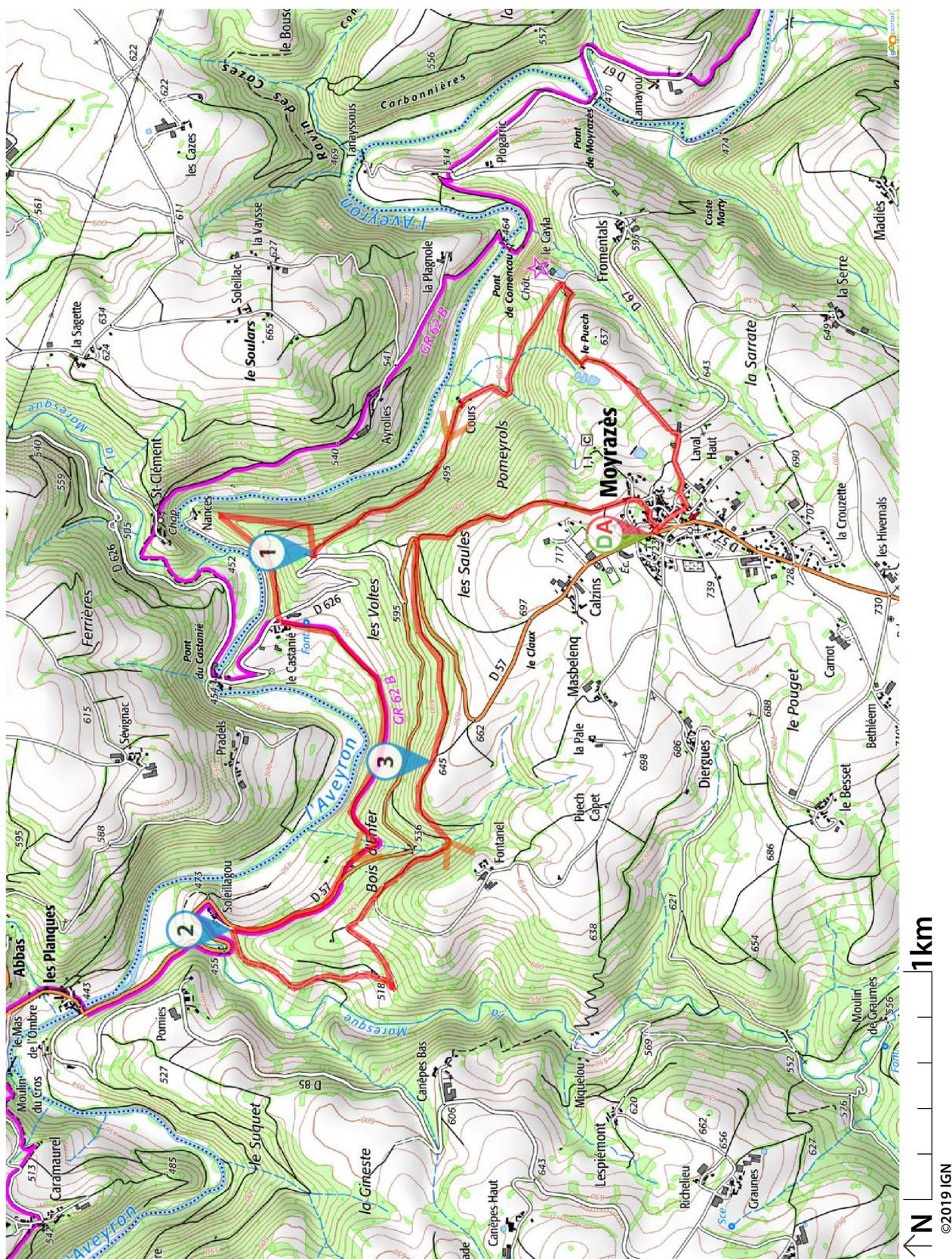
Eglise à Moyrazes

Château du Cayla

point de vue au rocher de Nances

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-1720951>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.